



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Bourse de croissance TSX – ABI.V
1^{er} juin 2016

MISE À JOUR SUR L'ENTENTE D'ACQUISITION DE L'USINE DE TRAITEMENT ET DE LA MINE DE GÉANT DORMANT

Mont-St-Hilaire, Québec, Canada, 1^{er} juin 2016

M. Renaud Hinse, président et chef de la direction de Mines Abcourt inc. (TSX-V: ABI) (la “Société”) est heureux d’annoncer que les conditions au bénéfice d’Abcourt pour l’acquisition de la mine et du moulin de Géant Dormant, annoncées dans le communiqué de presse de la Société émis le 4 mars 2016, ont été satisfaites ou levées par Abcourt. Ainsi, le processus d’acquisition poursuit son cours et la clôture à cette transaction se tiendra prochainement.

À propos de Mines Abcourt inc.

Mines Abcourt Inc. est un producteur d’or et une société canadienne d’exploration avec des propriétés stratégiquement situées dans le nord-ouest du Québec au Canada. La propriété Elder contient des ressources en or (2012) conformes au Règlement 43-101 et a fait l’objet d’une étude PEA positive à l’automne 2012 par Roche Ltée, Groupe Conseils. Abcourt se concentre présentement sur le projet Elder.

La propriété Abcourt-Barvue a des réserves de minerai (2007) et des ressources en argent et en zinc (2012). Une étude positive de faisabilité a été complétée en 2007 par Roche et Genivar sur le projet Abcourt-Barvue.

Des ressources historiques en cuivre, zinc, or et argent se trouvent sur les propriétés Aldermac et Jonpol. Pour de plus amples renseignements sur Mines Abcourt Inc. (TSXV : ABI), veuillez consulter notre site web www.abcourt.com et le site Sedar www.sedar.com (voir : Mines Abcourt Inc).

Pour de plus amples informations :

Renaud Hinse, président

T : 819 768-2857 450 446-5511

F : 819 768-5475 450 446-3550

Courriel: rhinse@abcourt.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.